

**Présidence et  
Services  
Centraux**

**Direction  
Juridique  
Statutaire &  
Réglementaire**

**Service Vie  
Institutionnelle**

N° ..0.7./ 2019

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,**

VU le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-2,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration du 28 juin 2017,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire, pour l'exercice des attributions confiées au Président de l'Université de Nice par la loi et les règlements en vigueur et en ce qui concerne :

- les autorisations d'absence et l'utilisation de véhicules personnels (sauf pour lui-même) et
- les ordres de missions lorsque la prise en charge financière est imputée sur le budget de la Direction de la Vie Universitaire, du SUMPPS, du SUAPS et du service Culture Arts (sauf pour lui-même). Un état trimestriel des ordres de mission hors de la France métropolitaine signés dans le cadre de cette délégation sera adressé au Président.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire, pour l'exécution budgétaire du Centre de Responsabilité Budgétaire 993 à l'exception du SO 993C032 (Culture Science)

et concerne :

- les engagements financiers et juridiques des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande),
- les certifications du service fait,
- les virements de crédits intra services opérationnels.

**ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire, à l'effet de signer au nom du Président de l'université :

- les conventions de mise à disposition à titre onéreux des locaux du SUAPS dans la limite d'une durée d'un an dans le respect des tarifs votés par le conseil d'administration de l'UNS,
- les conventions d'autorisation d'occupation des installations sportives du SUAPS dont la prise en charge financière est assurée par la Mairie de Nice.

**ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire, à l'effet de signer au nom du Président de l'université :

- les conventions avec les établissements d'enseignement supérieurs publics pour organiser la prestation de médecine préventive pour leurs étudiants,
- les conventions de tiers payant avec les organismes de sécurité sociale et les mutuelles pour le Centre de Santé.

**ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les conventions pour l'achat de places de spectacles.

**ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire, à l'effet de signer au nom du Président de l'université, la correspondance courante de caractère strictement administratif et n'impliquant pas d'avis à donner par le chef d'établissement et concernant la Direction de la Vie Universitaire.

**ARTICLE 7 :**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

**ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

**ARTICLE 9 :**

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nice, le

4 FEV. 2019

Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel TRIC', is written over a horizontal line.

Emmanuel TRIC

**COPIES :**

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- M. le Directeur Général des Services
- M. l'Agent Comptable de l'Université
- Mme la Directrice des Affaires Financières
- Intéressé